

## Communiqué de presse du 27 décembre 2021

### **Avis de la Chambre de Commerce : Avant-projet de règlement grand-ducal concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation - Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice**

La Chambre de Commerce a rendu son avis sur l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation - Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice.

La Chambre de Commerce plaide pour une remise en question fondamentale du système d'indexation tel qu'il est en vigueur à l'heure actuelle et estime qu'il serait judicieux d'affiner l'indice actuel à la lumière de la transition vers une nouvelle économie. Elle estime que le système actuel d'indexation automatique et intégrale des salaires, des pensions et de nombreuses prestations sociales, à l'augmentation du coût de la vie est contraire aux objectifs économiques, de justice sociale et de transition écologique. Elle demande que l'indice des prix actuel soit adapté aux enjeux environnementaux, en atténuant sa sensibilité aux produits énergétiques, fossiles principalement.

Vous pouvez consulter l'avis sous ce lien : <https://www.cc.lu/toute-linformation/avis-legislation/detail/actualisation-annuelle-du-schema-de-ponderation-de-lipc-pour-2022>.